

du 29 avril 1919. Ouverture 9 h., clôture -- h.

MM. les conseillers fédéraux Decoppet, Schulthess, Haab.

MM. le président Ador et les conseillers fédéraux Müller et Calonder.

Présidence: M. Motta.

Secrétaires: MM. Contat et Probst.

MM. Käppeli et Schwarz sont également présents.

Session du Gothard.

Département des chemins de fer. Communication verbale.

M. le conseiller fédéral Haab annonce qu'il a reçu hier la note du Dr Adolf Müller, lequel lui a communiqué une note du ministère des affaires étrangères de la République allemande, dans laquelle cette autorité agirait afin que la convention fût reprise dans le sens des vœux de la Suisse, en ce qui concerne la clause de la nation la plus favorisée.

D'autre part, M. Haab a reçu de M. le colonel Pfyffer, représentant d'Italie, des renseignements inquiétants. Le dossier de la convention du Gothard se trouverait en ce moment à Paris.

M. Perini a déclaré au colonel Pfyffer que la question du Gothard n'est plus perdue de son intérêt pour l'Italie, l'intérêt de celle-ci étant maintenant davantage vers le Simplon.

Enfin l'orateur relève le silence dont le gouvernement suisse s'entoure depuis 5 semaines que nous lui avons fait adresser par notre ministre à Rome la communication décidée par le conseil fédéral. Il est d'avis que pour le moment il n'y a pas lieu de nouvelles démarches vis-à-vis de l'Allemagne.

Il est pris acte de ces communications.

Communiqué à M. le conseiller fédéral Haab.

Le secrétaire:

(sig.) Contat.

